

Bureau de l'Animation Territoriale

ARRÊTÉ
n° 36 /2022/SPE/BAT du 18 MAI 2022
portant modification de l'arrêté n° 325 /2020/SPE/BAT du 18 octobre 2020
portant nomination des membres de la commission de contrôle
pour la révision des listes électorales pour la commune d'Itteville

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 31 août 2020 portant nomination de Monsieur Christophe DESCHAMPS, en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-PREF-DCPAT-BCA-066 du 21 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DESCHAMPS, Sous-Préfet d'Étampes ;

VU l'instruction ministérielle relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet d'Étampes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté n° 325/2020/SPE/BAT du 18 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune d'Itteville est modifié conformément à la liste ci-dessous.

Monsieur LAMBERT Gérard, conseiller municipal
Madame DELPLANCHE Nadège, conseillère municipale
Madame GUILLAUME Annie, épouse SAUZET, conseillère municipale
Monsieur SPADA Alexandre, conseiller municipal
Madame RACT-MADOUX Daphné, conseillère municipale

Article 2 :

Le Sous-Préfet d'Étampes, le maire de la commune d'Itteville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Étampes ,



Christophe DESCHAMPS